

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du conseil municipal du 07 juin 2016

Convocation du 30/05/2016

Nombre de conseillers en service : 15

Conseillers présents : 13

Conformément à l'article R.129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le 14/06/2016.

L'an deux mil seize, le sept juin à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de juin sous la présidence de Monsieur Florian STEPHAN, Maire,

Président : Florian STEPHAN

Secrétaire de séance : Roger FRESNEAU

Présents : Florian STEPHAN, Roger FRESNEAU, Claude LECHAT, Marie-Claire VIRIEUX, Armelle PONCET, Isabelle JOREAU, Loïc LAFOURCADE, Yvonne FREMONT, Christophe GAIGNON, Nicolas DAVIAUD, Mireille FOURMOND, Dominique GIRARD, Jean-Baptiste ROTTIER.

Absents : Emmanuelle PATURAL, Thierry MARCHAU, excusés

Bon pour pouvoir :

DCM 2016-41

Renouvellement du Contrat d'accompagnement dans l'emploi – CAE

Le maire propose au conseil municipal de renouveler le « contrat unique d'insertion », de Mademoiselle Alice ROGER pour la deuxième année à compter du 01 juillet 2016.

Dans le secteur non-marchand, le CUI prend la forme d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE).

Mademoiselle Alice ROGER continuerait à exercer les fonctions d'Adjoint administratif de 2^{ème} classe à raison de 20 heures par semaine.

Ce contrat à durée déterminée serait conclu pour une période de 1 an à compter du 01 juillet 2016 au 30 juin 2017, suivant l'accord de la Mission Locale du Saumurois.

L'Etat prendra en charge 60 % de la rémunération correspondant au SMIC. La somme restant à la charge de la commune de La Breille-Les-Pins sera donc minime.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE à l'unanimité des membres présents

- d'adopter la proposition du maire,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

CHARGE le Maire de signer et d'effectuer les démarches nécessaires au nom de la commune pour le renouvellement du CAE de Mademoiselle Alice ROGER.

Pour copie certifiée conforme,
LA BREILLE LES PINS, le 14/06/2016
Le Maire,
F.STEPHAN

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la transmission
en Sous-préfecture de Saumur,
Le 14/06/2016
Et de la publication, le 14/06/2016

